

# PASSEPORT - CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



## Pièces à fournir

Aucune photo, ni copie ne pourront être réalisées à la mairie

**PLUS RAPIDE** : effectuez votre pré-demande sur le site : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

**MINEUR**

Présence **INDISPENSABLE** du demandeur lors du dépôt du dossier pour tous et seulement pour les plus de 12 ans au moment du retrait du titre (prise d'empreintes)

**Connaitre l'état civil complet des parents** du demandeur (noms, prénoms, dates, lieux de naissance)

→ **Pré-demande à effectuer sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)**

- **PASSEPORT** : ORIGINAL + COPIE de la page comportant la photo
- **CNI** : ORIGINAL

→ **1 photo d'identité de moins de 6 mois** en couleur, non scannée, de face, de format 3,5 x 4,5cm, sur fond uni gris ou bleu clair. Vous ne devez pas sourire, vos oreilles doivent être dégagées, votre tête doit être nue (sans foulard, ni barrette, ni lunettes), et elle doit représenter environ 80% de la photo. **Ne pas découper la photo**, un espace de 10mm est requis entre le sommet de la tête et le haut de la photo.

→ **1 Justificatif de domicile** : ORIGINAL datant de moins de 1 an au nom des parents

Facture (électricité, gaz, opérateur téléphonique, eau, Internet) ou avis d'imposition ou de non-imposition, ou bail ou quittance de loyer édité par une agence immobilière ou attestation d'assurance habitation.

→ **PASSEPORT** : **1 timbre fiscal** (à acheter dans un bureau de tabac ou sur le site : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr))

- **moins de 15 ans** : timbre fiscal de 17€
- **de 15 à 17 ans** : timbre fiscal de 42€

## CAS PARTICULIER

→ **Copie intégrale de l'acte de naissance** datant de moins de 3 mois

À fournir lors d'une première demande si pas de titre sécurisé, ou lors d'une perte ou d'un vol et ne pouvant joindre de titre sécurisé (périmé de plus de 5 ans). À demander à la mairie du lieu de naissance (sauf si naissance à Saint-Péray ou dans une des communes connectées à COMEDEC (à vérifier sur <https://passeport.ants.gouv.fr:services:villes-adherentes-a-la-dematerialisation>))

→ **En cas de vol** : déclaration **ORIGINALE** établie auprès du commissariat de police.

**En cas de perte** : joindre un CERFA n°14011\*02 (disponible à la mairie ou à télécharger, à remplir et à imprimer)

→ **CNI** : **1 timbre fiscal de 25€** (à acheter dans un bureau de tabac ou sur le site : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr))

En cas de perte, de vol ou de non restitution de la carte d'identité

→ **Si garde alternée** : justificatif de domicile de moins de 1 an et copie de la CNI de l'autre parent

→ **En cas de divorce ou de séparation de corps** : jugement de divorce ou de séparation ORIGINAL

Dépôt des dossiers : Uniquement les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

En ligne : [Mairie de Saint-Péray](#) / [Vos démarches](#) / [Titres d'identité](#) / [Prendre rendez-vous](#)

Retrait des titres : Les mardis de 13h30 à 18h30 et jeudis de 13h30 à 17h30

Contact : 04 75 81 77 77

